



SÉCURISATION DU CENTRE DU VILLAGE DE VANDŒUVRES

LOI POUR UNE MOBILITÉ COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE
MESURES N°90 ET 93

JUIN 2019

DESRIPTIF DE LA MESURE

La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), plébiscitée par le peuple à plus de 68% en juin 2016, prévoit que les traversées de localités situées en dehors de l'hypercentre et des centres urbains, qui accueillent un trafic pendulaire important, sont sécurisées notamment par des abaissement de la vitesse à 30km/h.

Les routes de Vandœuvres, Choulex, Meinier et Pressy subissent une forte augmentation du trafic depuis de nombreuses années, ce qui engendre des nuisances tant au niveau du bruit routier que de la sécurité des cheminements piétons.

En tenant compte des gabarits restreints et peu modifiables de ces axes, de leur statut, de la présence de bus et camions de livraison, des aménagements permettant d'assurer la sécurité des piétons sont difficiles à réaliser.

Dès lors, les autorités communales, en partenariat avec l'office cantonal des transports de l'Etat de Genève, déploient une mesure à l'essai pendant 1 an visant à limiter les vitesses des véhicules à 30 km/h.

AVANTAGES

- Plus de sécurité pour les riverains et les piétons, notamment les enfants sur le chemin de l'école
- Diminution des nuisances sonores

TRONÇONS LIMITÉS À 30KM/H



Tronçons sécurisés

LOI POUR UNE MOBILITÉ COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE (LMCE)

100 MESURES ARTICULÉES AUTOUR DE 6 PRINCIPES

Pour permettre la mise en oeuvre de la loi, un catalogue de plus de 100 mesures a été constitué. Elles s'organisent autour de 6 principes.

Les mesures rassemblées sous le thème **Moyenne ceinture** visent à mettre en oeuvre une moyenne ceinture homogène et lisible, accueillant le trafic de transit non souhaité dans l'hypercentre et les centres urbains et permettant d'accéder aux différents secteurs et quartiers du coeur d'agglomération.

Les mesures attachées aux **Pénétrantes multimodales** visent à assurer une liaison efficace et performante entre les limites cantonales et la moyenne ceinture pour l'ensemble des modes de transports.

Les mesures contenues dans les **Centres urbains** permettent concrètement de mettre en oeuvre la priorité aux modes doux et aux transports publics tout en s'appuyant sur l'aménagement de la moyenne ceinture et les pénétrantes pour réduire le trafic de transit y circulant.

L'**Hyper-centre** rassemble quant à lui des mesures visant également à développer la priorité aux modes doux et transports publics par des mesures portant principalement sur la piétonisation et la pacification des espaces.

Les mesures proposées sous le thème **sécurisation des traversées de localité** sur réseau primaire ou secondaire ont pour objectif principal, en dehors des zones définies par la loi, de sécuriser et fluidifier des axes subissant un trafic pendulaire important.

Enfin, les **services de mobilité** et innovations proposent autant d'opportunités nouvelles de se déplacer, en visant notamment l'allègement de la pression du nombre de véhicules sur les réseaux, en favorisant le partage de véhicules plutôt que leur possession.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez le dossier complet sur la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée sur www.ge.ch/lc/lmce



Des questions? Appelez-nous !

GE-TRANSPORTS à votre service

+41 22 546 87 00

ge-transport

ge_transport

ge-transport@etat.ge.ch